




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| A013-211300017-20120220-19139-DE-1-1_0   |
| Date de signature : 21/02/12   |
| Date de réception : mardi 21 février 2012  |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.242

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : ENFANCE ET FAMILLE**

### **DISPOSITIF 'AIDE AUX VACANCES ET LOISIRS 2012' POUR LES ENFANTS ET FAMILLES AIXOISES.**

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Maurice CHAZEAU à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEVESEA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE à M. Victor TONIN, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre GALLESE, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Dahbia DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.



12.02

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Jeunesse et Vie Etudiante  
Service Enfance

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 20/02/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Dahbia DRAOUZIA

**Politique Publique** : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

**OBJET** : ENFANCE ET FAMILLE

DISPOSITIF 'AIDE AUX VACANCES ET LOISIRS 2012' POUR LES ENFANTS ET FAMILLES AIXOISES. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, le dispositif d'aide aux départs en vacances et d'accès aux loisirs a beaucoup évolué pour adapter ses formules et proposer des actions conformes aux besoins des familles aixoises, identifiés lors des réunions de concertation ainsi que lors des bilans avec les partenaires associatifs et structures de proximité.

En ce sens, il constitue une réponse très attendue par les structures et les familles, nombreuses ou en difficulté, représentant un outil éducatif ainsi qu'un levier pédagogique pour permettre aux jeunes et aux familles de se responsabiliser.

Ainsi, la participation de la Ville aura permis en 2011, en partenariat avec les équipements de proximité, d'accompagner les départs en séjours pour des enfants et jeunes Aixois pendant les vacances de printemps, d'été et de Noël.

Ce sont aussi 1705 journées d'accueil en centres de loisirs qui ont été aidées, et une vingtaine de sorties éducatives représentant plus de 650 enfants et jeunes ayant participé à une journée à thème.

Enfin, les séjours familiaux, en week-end ou à la semaine, au printemps, en été ou en décembre ont poursuivi leur développement avec des destinations diversifiées (montagne, campagne).

Au total, plus d'un millier de personnes ont bénéficié d'une aide au départ en centre de vacances, ou d'accès à un accueil de loisirs, de sortie éducative ou encore d'un premier départ en séjour familial.

Le dispositif «Aide aux Vacances et Loisirs» consiste pour l'année 2012 en une continuité des aides à apporter aux familles, tout en évoluant, en concertation avec celles-ci et en partenariat avec les acteurs de terrain, sur les besoins à satisfaire (séjours familiaux et sorties à thème) ou à adapter (séjours collectifs jeunes).

Le montant porté au budget prévisionnel de la Direction pour l'année 2012 est de 139 000 €.

### **1 - Émission des chèques A.L.S.H**, préservant l'accès aux loisirs de proximité.

Destinée aux familles nombreuses ou démunies, cette aide individuelle est d'un montant de 3,50 € par jour pour une durée maximale de deux semaines (10 jours).

En 2012, sa valeur restera inchangée, et en regard du quota des années précédentes, ce sont près de 2000 journées qui seront financées sur l'enveloppe globale.

### **2 - Émission de chèques partenaires**, vacances séjours spécifiques

Dans le cadre d'un projet global, afin d'encourager le départ des jeunes des quartiers, il s'agit de poursuivre le partenariat avec les centres sociaux et équipements de proximité qui donne lieu à des départs accompagnés par l'encadrement habituel de ces structures.

Cette formule, valorisante sur le plan éducatif et rassurante pour les familles, est financée à hauteur de 35 € par jour, et accompagnée par le Service Enfance en coordination et méthodologie de projet.

### **3 - Émission de chèques familles**, en partenariat avec les équipements de terrain.

Initiée depuis plusieurs années, cette action revêt un caractère éducatif indéniable sur le plan du travail réalisé au cours de l'année avec les parents sur les quartiers.

Les destinations ont été élargies à des séjours en Ardèche et en Isère, tout en maintenant les séjours été et hiver dans les Hautes-Alpes.

Devant la demande toujours forte de cette formule, il s'agit en 2012 de continuer à développer cette action qui donne aux familles les moyens de découvrir un autre environnement, en renforçant la fonction parentale ou en recréant le lien parents-enfants par la réalisation d'un projet, et la pratique d'activités en commun.

En réservant un lieu d'accueil adapté au concept de vacances familiales et en impulsant un catalogue d'activités et de services à découvrir, cette action propose de préparer, d'inciter à un départ en vacances pour familles à faibles revenus. Elle permet une ouverture culturelle favorisant le respect de l'environnement et l'épanouissement personnel au sein de la cellule familiale.

### **4 - Actions spécifiques** (hors été)

Comme chaque année, des sorties éducatives à la journée, sur un week-end, ou à la semaine sont proposées pour compléter ce dispositif, en concertation avec les structures œuvrant sur les quartiers. Il s'agit dans tous les cas de préparer et de réaliser des séjours (soit pour les enfants, soit pour les jeunes, soit pour les familles) qui sont l'aboutissement d'un travail de terrain auprès d'une activité des centres aérés, ou d'un prolongement illustrant l'ouverture prônée par l'accompagnement à la scolarité, ou encore l'expression d'un besoin de partager en famille.

Les périodes à reconduire sont en priorité les mercredis de juin, les vacances de Toussaint, et les week-ends de découverte à la neige.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**-DÉCIDER** la mise en œuvre de ce dispositif 2012 d'aide aux départs en séjours de vacances, aux accueils en loisirs de proximité et de soutien à la parentalité.

**-DIRE** que ces actions d'un montant prévisionnel de 139 000 € sont inscrites au budget de la Direction Jeunesse et Vie Étudiante sur la ligne n° 924 23 6288 1772 qui représente les disponibilités suffisantes.

**2012.242 - ENFANCE ET FAMILLE  
DISPOSITIF 'AIDE AUX VACANCES ET LOISIRS 2012' POUR LES ENFANTS ET  
FAMILLES AIXOISES.**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 52</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 38</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 52</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 52</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 0</b>  |

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.